

République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'ORSCHWILLER - 67600

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

Séance ordinaire du 2 juillet 2026 – 20h00

Date de convocation : 26 juin 2026

Affichage de l'ordre du jour : 26 juin 2026

Membres en fonction : 15

Membres présents : 12

Sous la présidence de M. Olivier MORIS, Maire

Membres présents : MMES et MM MORIS Olivier – REISS Corinne – LINTZ Pascal – LEVEQUE Jacques - EBLIN Jean-Paul – MASSARE Pamela – MEYER-TRIBUT Mathilde - THIRION Elodie - ZIMMERMANN Vincent - BLEGER Christophe - ROLLY- FINCK Estelle - SICARD Isabelle

Absents excusés :

- Jo-Yanne SIEGLER donne pouvoir à Corinne REISS
- Léa IMBERT donne pouvoir à Elodie THIRION
- Mathieu RIEHL

Ordre du Jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026
3. Création d'un poste en accroissement temporaire d'activités
4. Subvention exceptionnelle à l'APERKO
5. Chasse – lot n°3 – agrément d'un nouveau permissionnaire
6. Divers et communications.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu les articles L. 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir la fonction de secrétaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** M. Jacques LEVEQUE, Conseiller Municipal, comme secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026

Avant l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026, M. Le Maire rappelle que Mme Léa IMBERT, lors de ladite séance, avait proposé d'accompagner M. Claude RISCH, pendant ses missions au Château du Haut-Koenigsbourg, en tant que référent culturel communal.

Cette proposition n'ayant pas été retranscrite dans le procès-verbal et suite aux remarques de certains élus, il sera annexé que Mme Léa IMBERT, pourra accompagner, selon ses disponibilités, M. Claude RISCH lors de ses missions au Château.

Les membres du Conseil Municipal **ADOPTENT**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 5 juin 2026, en tenant compte de cette remarque qui sera annexée et signent le registre.

3. Création d'un poste en accroissement temporaire d'activité

M. le Maire explique au Conseil Municipal que l'école maternelle nécessite un accroissement temporaire d'activités pour le remplacement de l'ATSEM en congé de maladie jusqu'au 20/09/2026. Il propose le recrutement d'un agent en accroissement temporaire d'activités L'ATSEM remplaçante qui avait été recrutée pour l'année scolaire 2025/2026, n'a pas souhaité renouveler son contrat pour la rentrée.

M. Jacques LEVEQUE demande pour quelle raison créer ce poste ? Etant donné que c'est pour remplacer l'agent titulaire, pourquoi ne pas faire un contrat de remplacement ?

Le Maire explique qu'en faisant un contrat de remplacement, la Durée Hebdomadaire de Service de l'agent remplaçant doit être la même que l'agent titulaire. Or il n'est pas nécessaire d'attribuer autant d'heures. Avec un contrat pour accroissement temporaire d'activité, la Commune peut décider librement du nombre d'heures à fixer à l'agent remplaçant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, la création d'un emploi d'ATSEM à temps non complet (27/35^e) en qualité de contractuel, à compter du 28/08/2026.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 27/35^e.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération d'ATSEM principale de 2^e classe.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1^o de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité jusqu'au 20/09/2026.

ADOPTÉ à l'unanimité.

4. Subvention exceptionnelle à l'APERKO

Afin de soutenir l'APERKO dans son fonctionnement, l'association des parents d'élèves de Kintzheim et Orschwiller, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 50€ pour l'exercice 2026,

ADOPTÉ à l'unanimité.

5 – Chasse – lot n°3 – agrément d'un nouveau permissionnaire

Par courriel du 10 avril 2026, M. RAESER, locataire de chasse du lot n°3, sollicite l'agrément d'une nouvelle permissionnaire, Mme Marie MADER.

Vu la délibération du 25 janvier 2024 relative à l'attribution de la location du lot de chasse n°3 situé sur le ban de Guémar à M. Bertrand RAESER, dans le cadre du renouvellement des locations des lots de chasse communale pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse du Haut-Rhin consultée par courriel le 22 avril 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la candidature de Mme Marie MADER, domiciliée à KERTZELD en tant que nouvelle permissionnaire du lot de chasse n°3 de M. Bertrand RAESER.

ADOPTÉ à l'unanimité.

6. Divers et communication

- Le Maire informe que le PETR a créé deux commissions : une commission « Mobilités » et une commission « Aménagement et Transitions », et sollicite la désignation de deux conseillers municipaux dans chaque commune pour participer à ces commissions. Il n'est pas nécessaire de recourir à une délibération pour procéder à ces désignations.

Le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural), regroupe les Communautés de communes de Sélestat, de la Vallée de Villé, du Val d'Argent et du Ried de Marckolsheim. Il intervient notamment dans les domaines de la mobilité (transports ELSA, pistes cyclables, arrêts de bus...) et de l'aménagement du territoire, à travers la gestion du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document de référence qui encadre les différents PLU des communes du territoire.

Après accords de M. LINTZ et de Mme ROLLY-FINCK, M.LINTZ, en tant qu'Adjoint à l'urbanisme, est désigné pour siéger à la commission « Aménagement et Transitions », et Mme ROLLY-FINCK à la commission « Mobilités ».

- Un exemplaire du rapport d'activités de la Communauté de Communes de Sélestat & Territoires est distribué à chaque conseiller municipal. Les différents axes de la politique intercommunale y figurent. Le Maire présente brièvement le budget global.

Il précise que l'ensemble des élus municipaux de la Communauté de Communes (Maires, Adjoints, Conseillers Municipaux) seront conviés en fin d'année à une réunion de travail pour élaborer le nouveau projet de territoire.

- Le rapport synthétique du SMICTOM est distribué à l'ensemble des élus. Le Maire présente les principaux axes du rapport.*

- Suite aux fortes chaleurs des derniers jours, le Maire fait un point sur les mesures mises en place à l'école : achat de ventilateurs pour chaque classe, ventilation nocturne et déblocage des volets lorsque cela était possible. Des locaux plus frais et aux températures plus constantes, notamment le sous-sol de l'école (local utilisé comme atelier pour la conception des décors lors du Noël à Orschwiller et dont l'isolation a récemment été refaite), la salle des fêtes, ou la salle du Conseil Municipal qui est climatisée, avaient également été proposés, mais n'ont finalement pas été utilisés. L'Éducation Nationale ayant parallèlement autorisé les parents à récupérer leurs enfants en milieu de journée, il ne restait ainsi plus d'enfants en primaire et seulement huit enfants en maternelle. D'autres solutions sont actuellement à l'étude, telles que la pose de brasseurs d'air, de stores extérieurs ou de films solaires.

Plusieurs élus soulignent que les épisodes de fortes chaleurs surviennent de plus en plus tôt et risquent de se répéter avec le réchauffement climatique. M. BLEGER se demande si la climatisation n'aurait pas pu être installée dans les salles de classes lors des travaux d'isolation réalisés l'année précédente. Il suggère de demander un devis pour l'installation de climatiseurs. Mme ROLLY-FINCK estime également qu'au regard du montant des travaux, d'environ 180 000 €, un système de ventilation aurait pu être envisagé. Le Maire rappelle que les travaux ont porté sur l'isolation intérieure de l'école (grenier, sous-sol et allèges de fenêtres) et qu'une pompe à chaleur a été installée. La configuration existante, notamment les radiateurs en fonte et l'absence de chauffage au sol ou de système soufflant, aurait nécessité des travaux importants et engendré des coûts supplémentaires pour installer une climatisation. Il précise par ailleurs que le ministère de l'Éducation nationale ne préconise pas la climatisation dans les écoles. D'autant plus qu'elle reste fermée pendant les deux mois d'été. Le Maire conclut qu'il est privilégié, dans un premier temps, de mettre en place des mesures passives visant à limiter la pénétration de la chaleur depuis l'extérieur.

- En raison de la canicule, la Kermesse de l'école est annulée et probablement reportée au vendredi 18 septembre 2026.
- Mme MEYER-TRIBUT informe que la Commission « environnement, cadre de vie, affaires sociales » s'est réunie concernant un projet de commerce ou de services de proximité dans le village. Un questionnaire sera distribué en même temps que la prochaine note communale pour sonder les villageois et recueillir leurs idées. Puis une analyse des réponses sera faite ultérieurement par les membres de la commission.
- Mme THIRION fait un point sur le Cinéma en plein air organisé par l'Association des jeunes du village. Elle rappelle qu'il aura lieu le vendredi 17 juillet à partir de 18h00. En cas de pluie, il est envisagé que la diffusion se fasse dans la salle des fêtes.
- Mme MASSARE informe que le devis intramuros a été signé. Intramuros est une application mobile qui centralise notamment les actualités, les alertes et informations pratiques publiées par la mairie. Elle permet aux habitants de rester informés de la vie locale. Mme MASSARE souhaiterait maintenant organiser une réunion avec l'ensemble des élus du Conseil Municipal pour débiter le travail sur le futur site internet de la commune.

Commune d'Orschwiller – Délibération du Conseil Municipal – 02/07/2026

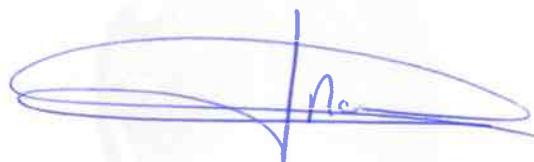
- *Cérémonie du 14 juillet : plusieurs médailles seront remises aux anciens élus : Claude RISCH, Yolande BIEBER, Michel FREYDT, aux sapeurs-pompiers Mickaël STAHL et Emma EHRHARDT qui reçoit un passage de grade. Avec la participation des musiciens OPUS 4. Une lecture d'un poème est prévue par des enfants de l'école.*

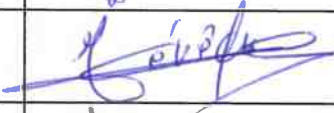
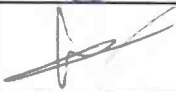
Séance levée à 21h30.

Fait à Orschwiller, le 03/09/2026

Le secrétaire de séance
M. Jacques LEVEQUE

Le Maire
Olivier MORIS



EMARGEMENTS			
MORIS Olivier		RIEHL Mathieu	ABSENT
REISS Corinne		MEYER-TRIBUT Mathilde	
LINTZ Pascal		IMBERT Léa	ABSENTE
LEVEQUE Jacques		THIRION Elodie	
ZIMMERMANN Vincent		ROLLY-FINCK Estelle	
EBLIN Jean-Paul		SICARD Isabelle	
SIEGLER Jo-Yanne	ABSENTE	BLEGER Christophe	
MASSARE Paméla			